



**L'An Deux Mil Dix-Neuf, le 6 décembre, à 20h30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de **Mme Anne-Françoise GAILLOT, Maire**.

Présents : Mmes et MM. Fabrice BECQUET ; Anne COER. Gilles DURAND. Pascal LE MENN. Francis MERCIER. Cyrille ROBERT. Olivier WATRIN.

Absents : Mme Nicole DOUMENG, excusée, donne pouvoir à M. Francis MERCIER ; M. Franck DEVIE, excusé, donne pouvoir à Mme Anne-Françoise GAILLOT ; Mme Chantal COULANGE, excusée, donne pouvoir à Mme Anne COER ; M. Patrick MILLARD, excusé ; Mme Isabelle MAUREL.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Cyrille ROBERT a été élu secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1) Extension du réseau d'assainissement : programmation des travaux et affectation des crédits afférents,
- 2) Rapport d'activités SICTOM,
- 3) Rapport d'activités Rambouillet Territoires,
- 4) Convention partenariale avec l'IME le Castel,
- 5) Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
- 6) Plan de financement du contrat rural,
- 7) Pépinières de Bazainville,
- 8) Point Urbanisme,
- 9) Questions diverses.

### **A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

### **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Cyrille ROBERT a été élu secrétaire de séance.

La séance du Conseil débute par le point n°2 (rapport d'activités du SICTOM) en attendant l'arrivée de M. WATRIN.

Arrivée de M. WATRIN à 20h49.

### **2) Rapport d'activités SICTOM**

M. DURAND fait une présentation du rapport d'activités 2018 du SICTOM à l'ensemble du Conseil.

Ce Syndicat créé en 1962 regroupe à sa création 11 communes. A partir de 2013 sont adhérentes 40 communes dont 34 de la communauté Rambouillet Territoires. Il est présidé par M. PETIPREZ, président, assisté de 6 vice-présidents

### 1-La collecte :

Elle est assurée par la société ESD depuis 2013 renouvelée en 2018

- **Porte à porte** par bennes 28 827 tonnes (29 006 en 2017 ; 29 249 en 2016) soit OM 72%-emballages 16%- verres 9% et déchets végétaux 3%.
- **Points d'apports volontaires** (containers) 3 536 tonnes (3 342 en 2017, 3 517 en 2016) soit végétaux 78% -emballages 4%- verre 13%.
- **Collecte en régie** (sur rendez-vous) pour les encombrants, les déchets électriques soit 28 827t  
Déchets collectés en collecte porte à porte rapportés au nombre d'habitants : 87 159hts (2018)

	OM	emballages	verres	végétaux	total
2015	21 374	4 605	2 559	837	29 435
2016	21 108	4 608	2606	927	29 245
2017	20 992	4 560	2 596	858	29 006
2018 en t	20 721	4 605	2 653	848	28 827
En KG :ht	238	53	30		331

### 2-Les déchèteries :

La compétence est assurée par le SITREVA pour 5 syndicats Rambouillet, Hurepoix, Maintenon, Auneau et Chateaudun. Ont été déposées dans les 5 (4 à partir du 1/3) déchèteries du SICTOM de Rambouillet 19 095 tonnes (17 976 en 2017, 16 481 en 2016).

Déchets collectés en déchèteries rapportés au nombre d'habitants : 87 159hts

	Tout venant	bois	végétaux	carton	métaux	Gravats à trier	gravats propres	Déchets élect	DMS peintures	DEA meubles	total
2015	3 205	2 330	3 950	231	718	2 850	3 204	633	103		17 234
2016	3 238	2 367	4 004	233	730	2 852	2 443	583	31		16 481
2017	3 474	2 505	4 313	253	743	3 376	2 617	650	45		17 976
2018	3 818	2 521	4 589	269	721	2 885	3 004	599	44	645	19 095
en t	44	29	53	3	8	33	34	7	1	7	219
Kg/ht											

La compétence traitement a été déléguée au SITREVA regroupant 5 syndicats, 196 communes pour 273 134 habitants.

### **3-Les finances :**

Le SICTOM a retrouvé un équilibre financier depuis 2008.

• <b>Section fonctionnement :</b>	2018	2017	2016
Dépenses	13 943 202,78€	14 253 579,17€	14 509 863,45€
Recettes	14 488 404,64€	14 657 969,83€	14 917 177,84€
Report	1 389 886,24€	1 628 591,64€	1 495 404,32€
Excédent fin d'exercice	1 520 590,30€	1 5230 590,30€	1 902 718,71€

  

• <b>Section investissement :</b>	2018	2017	2016
Dépenses	1 029 484,97€	1 029 484,97€	659 470,37€
Recettes	520 191,88€	172 947,98€	571 361,15€
Déficit fin exercice	- 85 147,59€	-130 704,06€	-274 157,07€

Excédent global de 1 849 940,51€ (Fonctionnement-Investissement)

Le taux moyen de la TEOM est 7,14% (7,14% en 2 017 ; 7,20% en 2016 ; 7,49% en 2015)

- Redevance spéciale :

Rendue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 s'applique aux entreprises et collectivités. Elle est calculée en fonction du volume collecté. Le tarif est voté par le comité syndical chaque année. L'évolution des cours du marché de collecte a conduit à une augmentation de la redevance en 2018. La recette générée s'élève à 1 457 651€ (1 497 983€ en 2017, 1 603 266,17€ en 2016). De nombreuses collectivités ont optimisée leur stock de bacs.

### **4-L'administration générale :**

- Activités : standard, courrier, organisation des réunions des comités et commissions. Le SICTOM a adhéré au CIG pour la reliure des actes administratifs et adhéré à un groupement de commande relatif aux cyber-risques (actif à partir de 2018)
- Le comité s'est réuni 9 fois et voté 24 délibérations en 2018
- Marchés publics attribués en 2018 :

Marché de collecte -1 porteur ampirol de 25t-1 compacteur-1 benne à ordures-maintenance des bacs d'apports volontaires.

- 2 agents ont eu un avancement d'échelon, 3 un avancement de grade, 1 a bénéficié du télétravail

### **5-Opérations en faveur de l'environnement :**

- Publication du journal « Pou'belle la vie »
- Communication sur le site Internet : 48 041 connexions (21 724 en 2017)
- Communication dans les écoles et dans des centres de loisirs, visite de centres de tri.
- Formation de personnes par les ambassadeurs de tri
- Manifestations organisées par les communes :  
Présence des ambassadeurs de tri sur les manifestations locales.  
Le SICTOM est partie prenante dans les opérations nettoyons la nature.

- Semaine du développement durable : galerie marchande CARREFOUR
- Contrôles de collectes : faits par les ambassadeurs du tri. 51 contrôles réalisés sur 9 908 bacs emballages avec un peu moins de 25% de non-conformité (32% en 2017). La qualité du tri a une répercussion directe sur les subventions « éco-emballages » et sur le tri donc sur la TEOM.

LE SICTOM DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET A LE SOUCI PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT.  
IL PARTICIPE, À SA MESURE, À TOUTES LES ACTIONS PERMETTANT DE REDUIRE, RECYCLER ET VALORISER LES DECHETS.

Le rapport d'activités 2018 est consultable en mairie et via le site du SICTOM →Rapports d'activités 2018.

### 1) Extension du réseau d'assainissement : programmation des travaux et affectation des crédits afférents

Vu l'article L2121-29 du code des collectivités territoriales,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 qui transfère au 1er janvier 2020 les compétences eau potable et assainissement aux communautés d'agglomération,

Le conseil a prévu de diligenter des travaux d'extension de son réseau d'assainissement et la création d'une antenne de secours pour le réseau principal.

Le montant des travaux, suivant l'estimation du bureau d'études s'élève à la somme de 238 655 euros HT.

Ces travaux s'inscrivent dans la volonté de permettre:

- Le raccordement à l'assainissement de la future opération d'aménagement le long de la Départementale 71 (40 logements et un commerce)
- Le raccordement futur de l'Ecole Régionale Hériot,
- La création d'une antenne de secours pour éviter tout engorgement du réseau principal.

Ces travaux sont programmés sur l'année 2020.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**APPROUVE** la réalisation des travaux programmés,

**INDIQUE** que les sommes nécessaires à leur réalisation sont en réserves à la section investissement du budget assainissement de la commune,

**CHARGE** la communauté d'agglomération au titre de sa compétence de procéder à leur réalisation,

**PRECISE** que le montant estimé des travaux à hauteur de 238 655 euros devra être inscrit par la Communauté d'Agglomération dans son budget assainissement 2020.

### 3) Rapport d'activités Rambouillet Territoires

Mme le Maire présente le rapport d'activités 2018 de Rambouillet Territoires.

Le Conseil prend acte du porté à connaissance et n'émet aucune observation.

La rapport d'activités est consultable en mairie et via le site de Rambouillet Territoites→Accueil→Kiosque→descendre jusqu'à « Toutes publications »→ « Rapport d'activités 2018 ».

#### 4) Convention partenariale avec l'IME le Castel

L'IME Le Castel a pour mission d'accueillir et de proposer un accompagnement adapté aux besoins de ces enfants et de ces jeunes orientés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'IME Le Castel cherche des partenariats pour de l'insertion socioprofessionnelle, en complément des pratiques internes de préprofessionnalisation.

Mme le Maire fait part à l'ensemble du Conseil de mettre à disposition de L'IME Le Castel un espace de travail pour trois jeunes de l'ateliers espaces vert. Ils effectueront des travaux d'entretiens au cimetière communal (Tonte, entretien des haies, ramassage des feuilles, désherbage...) tous les jeudis matin de 9h45 à 15h15 du 5/12/2020 au 26/03/2020 et du 18/06/2020 au 5/07/2020.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### 5) Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Local Habitat pour lequel la Communauté d'Agglomération est chef de file.

> Les communes doivent dans le cadre de la loi, mettre en place les règles de gestion de la demande de logement social.

Cette gestion doit être :

- simple pour les demandeurs
- compréhensible par tous
- juste et équitable dans l'attribution des logements.

Cette démarche est menée dans le cadre de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires avec les représentants des communes, les services de l'Etat et les bailleurs sociaux.

> Première démarche pour les personnes qui désirent accéder à un logement social, l'enregistrement de leur demande :

- 9 guichets enregistreurs sur la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires.
- Demande enregistrée dans un portail internet et évolution possible en fonction soit de la situation soit des souhaits du demandeur.

Cette démarche est visible par tous les services qui disposent d'un droit d'accès.

Ce partage d'information est fait aujourd'hui au travers de SNE (Système National d'Enregistrement), la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires prévoit de développer un outil plus performant à l'échelle intercommunale « logiciel PELEHAS ».

> 3 niveaux d'accueil :

- accueil standard au niveau des communes, formation de base à dispenser aux secrétariats des mairies.
- accueil personnalisé : au niveau des 9 guichets enregistreurs : harmonisation des pratiques.
- accueil et accompagnement social.

> La Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires souhaite devenir guichet enregistreur pour avoir la connaissance des demandes et de leur gestion sur l'ensemble du territoire.

A venir :

> Identification des demandes prioritaires. Communication plus large et plus précise sur les modes d'attribution des logements sociaux.

> Le Plan Partenarial définit les critères d'éligibilité aux différents contingents fixés par la loi.

> Sur la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires, l'Etat dispose de 266 logements soit 9 % du parc.

> L'Action logement dispose de 119 logements soit 4 % du parc

> Le Département est compétent en matière sociale. Dans ce cadre, il a défini des critères de labellisation des publics prioritaires.

Il est nécessaire dans le guide d'accueil des demandeurs d'identifier les dispositifs existants d'accompagnement social.

Le groupe de travail a identifié des publics locaux : travailleurs dans l'aide à la personne, ouvriers agricoles, jeunes actifs...

> Dans le cadre du suivi des parcours résidentiels des priorités ont été identifiées par les partenaires de la Conférence Intercommunale du logement : les sur et sous occupation d'un logement, la prise en compte du handicap, les dépassements du plafond de ressources applicables au logement, l'inadéquation du prix du loyer ou les ressources du foyer.

> le travail prioritaire à mener par la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires est la cotation des demandes avant la gestion du flux annuel des logements.

Le Conseil prend acte de la présentation et n'a pas d'observations.

## 6) Plan de financement du contrat rural

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) Réhabilitation/reconstruction du centre de loisirs pour 327 300 € H.T.
- 2) Reprise du pont du passoir pour 128 200 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 455 500 € H.T.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**APPROUVE** le programme de travaux présenté par Madame le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

**SOLLICITE** Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines pour l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 259 000€ pour un montant plafonné à : 370 000 €

**SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines pour l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Rural Yvelines +, dans la limite de 70% du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 48 815 € pour un montant plafonné à 69 735 €.

**DÉCIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

## 7) Pépinières de Bazainville

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil de la décision du Tribunal Administratif du 4 novembre 2019 qui enjoint la commune à annuler l'arrêté du 3 avril 2018 refusant à la société des Pépinières de Bazainville la délivrance d'un permis de construire et la décision du 28 juin 2018 portant rejet de son recours gracieux.

La commune est en outre condamnée à régler au défendeur la somme de 1 500 euros au titre de l'art. L.761-1 du Code de justice administratif.

Mme le Maire indique que le permis avait été refusé alors que la commune était en RNU et tenue par l'avis conforme défavorable du Préfet.

La commune dispose d'un délai de 2 mois pour faire appel du jugement (soit le 4 janvier 2020 dernier délai).

Mme le Maire a sollicité l'avis de l'Etat ainsi que de notre avocat sur le sujet et tiendra informée les membres du Conseil de tout nouvel élément dans cette affaire.

## 8) Point sur l'Urbanisme

M. LE MENN indique à l'ensemble du Conseil le nombre de dossiers instruits par la Commune et par la Communauté d'Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit :

- CUa (Certificat d'Urbanisme informatif) : 33 dossiers instruits en mairie
- CUb (Certificat d'Urbanisme opérationnel) : 3 dossiers instruits à la Communauté d'Agglomération
- DP (Déclarations Préalables) : 9 dossiers dont 6 instruits en mairie
- PC (Permis de Construire) et PCMI (Permis de Construire sur Maison Individuelle) : 8 dossiers instruits à la Communauté d'Agglomération
- Permis de construire modificatif : 1 dossier instruit à la Communauté d'Agglomération
- PA (Permis d'aménager) : 1 dossier instruit à la Communauté d'Agglomération

## 9) Questions diverses

### **Boues :**

Mme le Maire fait lecture aux membres du Conseil de la réponse de la Préfecture des Yvelines suite au recours gracieux du 23 juillet 2019 concernant l'arrêté préfectoral n° SE 2019-000115 du 3 juin 2019.

Les membres du Conseil constatent que l'arrêté a évolué par rapport au projet initial et prend en compte un certain nombre de nos demandes :

- Reconnaissance de l'incompatibilité à utiliser les boues d'épandage dans la filière biologique,
- Liberté faite aux agriculteurs de mettre fin à la convention à tout moment sans attendre la fin de la validité de l'arrêté,
- Distance d'épandage reculée à 35 mètres des habitations et des cours d'eau ainsi que de 200 mètres pour le stockage et l'entreposage,
- Possibilité offerte aux communes d'obtenir une modification du plan d'épandage à leur profit si l'agriculteur concerné l'autorise et si les boues sont conformes à la réglementation.

### **Batigère :**

Mme le Maire indique que suite à la réunion qui s'est tenue avec le bailleur social concernant le programme de douze logements sociaux au presbytère, le planning des opérations est le suivant :

- Lancement de la consultation des entreprises fin janvier 2020,
- Signature des marchés de travaux fin avril 2020,
- Acquisition du foncier fin avril 2020,
- début des travaux mai 2020.

### **Prochain Conseil Municipal :**

Celui-ci se déroulera le vendredi 30 janvier 2020.



Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures et dix minutes, et ont signé au registre tous les membres présents.

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Signatures</b>	<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Signatures</b>
LE MENN Pascal		MERCIER Francis	
DURAND Gilles		BEQUET Fabrice	
COER Anne		MAUREL Isabelle	<i>Absente</i>
MILLARD Patrick	<i>Absent, excusé</i>	WATRIN Olivier	
DOUMENG Nicole	<i>Absente, excusée a donné pouvoir à F. MERCIER.</i>	COULANGE Chantal	<i>Absente, excusée a donné pouvoir à A. COER.</i>
DEVIE Franck	<i>Absent, excusé a donné pouvoir à A-F. GAILLOT.</i>	ROBERT Cyrille	
<p><b>Le Maire,</b></p> <p><b>Anne-Françoise GAILLOT.</b></p>			